



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aide médicale urgente

Question écrite n° 120839

### Texte de la question

M. Marcel Bonnot appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prise en charge des arrêts cardiaques en France. Survivre à un arrêt cardiaque s'il intervient hors d'une structure médicalisée tient du miracle. Trois facteurs essentiels expliquent cette situation : 80 % des arrêts cardiaques surviennent sur nos lieux de vie; l'attente d'un cadre législatif adapté pour favoriser la formation courte aux premiers secours; l'insuffisance de défibrillateurs automatisés externes sur ces lieux de vie pour une intervention rapide. En effet, face à un incident cardiaque, chaque minute perdue diminue de 10 % les chances de survie. La prise en charge dans la phase initiale est primordiale. Plus de 60 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque en France, dont 2 000 dans nos stades et enceintes sportives. La chaîne de survie s'articule en quatre maillons : alerte des secours, pratique des premiers gestes, massages et ventilation, délivrer le défibrillateur, et enfin prise en charge par les services spécialisés. Les trois premières étapes doivent être mises en oeuvre dans les cinq premières minutes. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour soutenir l'implantation de défibrillateurs dans les lieux publics, les voitures de police, les universités mais aussi les entreprises, les trains...

### Données clés

**Auteur :** [M. Marcel Bonnot](#)

**Circonscription :** Doubs (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120839

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 2007, page 2828